



PREDILIFE
prédire pour prévenir

EURONEXT GROWTH

25%
DE RÉDUCTION
D'IR SUR
CONVERSION
EN 2023*

Investissez dans l'Intelligence Artificielle, pour révolutionner la santé

Émission d'Obligations à 8,5% par an sur 5 ans remboursables in fine** pour un montant de 3M€

DU 6 NOVEMBRE AU 14 DÉCEMBRE 2023

LA MÉDECINE PRÉDICTIVE, UNE RÉVOLUTION EN MARCHÉ

La médecine prédictive connaît actuellement une période d'innovation exceptionnelle, principalement grâce aux avancées en radiologie, en génétique, et à l'énorme quantité de données de santé recueillies et analysées grâce à l'Intelligence Artificielle. Cela laisse entrevoir une véritable révolution dans le domaine médical.

En effet, la médecine prédictive, qui vise à anticiper les maladies avant même qu'elles ne se manifestent pleinement, est en train de changer la donne. Elle ouvre la voie d'un monde où la santé ne se limite plus à la réaction aux symptômes, mais devient une question de prévention active. C'est précisément ce que nous offrons chez Predilife.

NOTRE OFFRE DE BILANS PRÉDICTIFS

Nos bilans prédictifs des principaux cancers (sein, prostate, poumon, colorectal, mélanome) **et des maladies cardiovasculaires permettent de prédire le risque de chaque personne de développer une pathologie grave et ainsi de bénéficier d'un protocole de suivi personnalisé en fonction de son profil.** Pour une prédiction efficace, nous intégrons un ensemble de paramètres :

- Les antécédents personnels et le mode de vie (tabac, nutrition...).
- Des analyses biologiques (cholestérol, PSA...).
- Un test génétique à partir d'un prélèvement salivaire réalisé à domicile pour mesurer l'hérédité. Un médecin en téléconsultation accompagne le processus, incluant 1 heure de consultation initiale et 1 heure pour restituer le protocole de prévention.

LES BILANS PRÉDICTIFS POUR LES SALARIÉS

Nos bilans ont été adoptés par des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité telles que le groupe TF1, Lactalis, Marionnaud, Allianz...

Toutes ces entreprises reconnaissent l'importance de la médecine prédictive pour améliorer la santé de leurs collaborateurs et réduire les coûts liés à la santé. Cette offre est amenée à croître dans un contexte de report de l'âge légal de départ à la retraite et d'investissement des entreprises dans la marque employeur. Selon une enquête IPSOS¹, près de 70% des salariés se montrent favorables à l'entrée de la médecine prédictive en entreprise.

NOTRE SOLUTION DÉDIÉE AU CANCER DU SEIN ADOPTÉE PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Mammorisk®, notre test de prédiction dédié au cancer du sein a été rendu possible grâce à l'accès à des bases de données de plus de 1 million de femmes américaines et de 300 000 françaises. À partir de l'âge de la patiente, de ses antécédents personnels et familiaux, ce test permet d'identifier les femmes à haut risque et ainsi de personnaliser les examens de radiologie nécessaires : mammographie, échographie, IRM. Ces procédures peuvent permettre une détection précoce de la maladie avant le stade métastatique. **Mammorisk® est ainsi devenu la solution de référence** désormais utilisée par des centres de renom tels que **l'Hôpital Américain de Paris, l'Institut du Sein Henri Hartmann, les hôpitaux du Léman, mais aussi en Italie, en Suisse, en Belgique...**

1. Étude Predilife/Ipsos mai 2023 <https://www.predilife.com/newsroom/quel-role-pour-les-entreprises-dans-la-prevention-sante-des-collaborateurs/>

LA RECONNAISSANCE DE L'UNION EUROPÉENNE



Mammorisk®, notre test de prédiction du cancer du sein a été sélectionné par l'Union Européenne dans le cadre de l'étude MyPeBS² pour prédire le risque de chaque femme. Cette innovation à l'impact médical considérable devrait permettre de **réduire de 30% les cancers métastatiques**. L'étude vise à terme la modification du dépistage pour les 100 millions de femmes européennes de plus de 40 ans.

DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE AUPRÈS DES PARTICULIERS

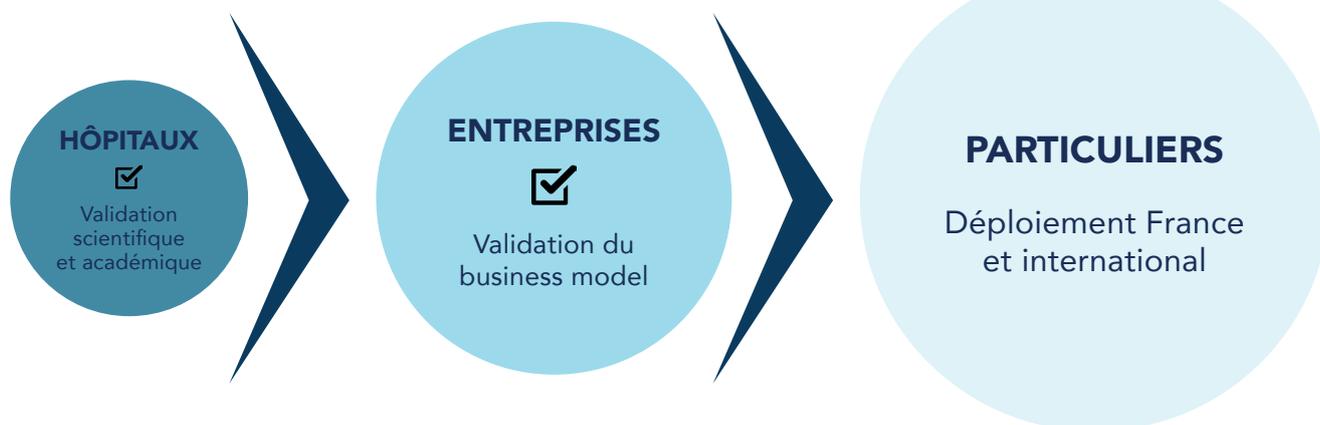
Forte de cette reconnaissance académique et du bon accueil des bilans auprès des entreprises, **Predilife s'apprête à lancer son offre de prédiction et de prévention des pathologies à l'échelle nationale et internationale auprès des particuliers. Cette offre avec suivi permettra à chaque individu de connaître son propre risque de maladie et de bénéficier d'un plan de suivi personnalisé.** De plus, cette offre accessible indépendamment du lieu d'habitation permet de **répondre à une problématique actuelle et internationale de désert médical.**

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR AFFINER LA PRÉDICTION

Ce déploiement auprès des particuliers permettra de constituer une base de données. Le suivi de ces patients donnera lieu à l'enregistrement des facteurs de risque de chacun (cholestérol, tabac, nutrition...) et de l'occurrence des pathologies déclarées afin de relier les causes et les effets.

Cette base d'expérience couplée à l'intelligence artificielle identifiera de plus en plus finement les individus à risque. **L'anticipation des principales pathologies cardiovasculaires et des cancers, ainsi que leur traitement à un stade précoce sont désormais à portée de main.** L'Intelligence Artificielle permettra une prévention personnalisée de manière interactive. C'est une révolution médicale qui s'annonce avec la mise en œuvre du vieil adage « Mieux vaut prévenir que guérir » grâce à des méthodes modernes.

“ Prédire
pour prévenir ”



L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Stéphane Ragusa
Fondateur, PDG



Marion Renelier
Dir. Juridique



Émilien Gauthier
Dir. Technique



Anne Kerzan
Dir. Marketing



Pauline Gerbaud
Dir. Commerciale

UNE SOCIÉTÉ COTÉE SUR Euronext GROWTH

Code ISIN : FR0010169920

L'OCEANE PREDILIFE À 8,5%

Les principales caractéristiques de l'émission obligataire**

NATURE : OCEANE - Obligation Convertible ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes

NOMINAL : 1 000 €

MATURITÉ : 5 ans

TAUX D'INTÉRÊT : 8,5 % par an. Intérêts capitalisés et remboursés in fine¹

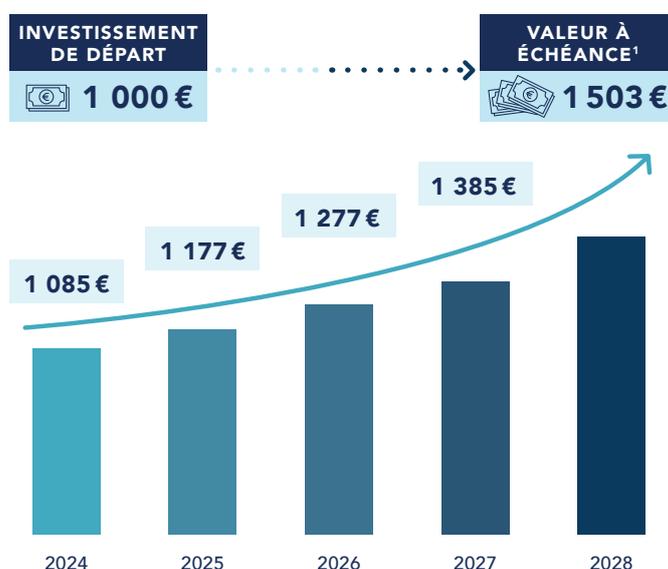
POSSIBILITÉ DE CONVERSION EN ACTIONS DES OCEANE À CHAQUE PÉRIODE DE CONVERSION PENDANT L'EMPRUNT OBLIGATAIRE et au prix de 6 € en 2023²

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE A MINIMA DU NOMINAL ET DES INTÉRÊTS :

- Si cours > à 11 € : remise d'un nombre d'actions sur la base d'un prix de conversion à 11 €
- Si cours ≤ à 11 € : remboursement à la discrétion de Predilife en numéraire ou en actions, dans cette hypothèse, le prix de conversion sera égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris entre le quinzième (15^e) jour de bourse (inclus) et le dixième (10^e) jour de bourse (exclu) précédant la date d'échéance

VOLUME DE L'OFFRE : montant nominal de 3M€, les souscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fonds

VALEUR ANNUELLE DE L'OBLIGATION



DÉFISCALISEZ VOTRE IR EN INVESTISSANT DANS UNE SOCIÉTÉ INNOVANTE

Exemple 1 :

Monsieur Dupont souscrit à une obligation d'une valeur nominale de 1 000 €. Il souhaite bénéficier de la réduction fiscale IR Madelin au titre de 2023. Pour cela Monsieur Dupont devra demander à Predilife la conversion de son obligation en actions au plus tard le 20 décembre 2023.

Monsieur Dupont pourra alors bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 250 €* au titre de 2023.

Exemple 2 :

Madame Moreau souscrit à des obligations pour un montant total de 10 000 €. Elle souhaite bénéficier de la réduction fiscale IR Madelin au titre de 2025 tout en bénéficiant des intérêts capitalisés sur 2 ans. Pour cela Madame Moreau devra demander à Predilife la conversion de ses obligations en actions en novembre 2025³.

Madame Moreau pourra alors bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 2 943 €* au titre de 2025.



1. Les intérêts seront capitalisés tous les ans et ne feront l'objet d'aucun versement sur une base annuelle par la Société.
 2. À compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la Date d'Échéance les périodes de conversion et les prix de conversion applicables seront :
 Novembre 2024 : sept (7) euros ; Novembre 2025 : huit (8) euros ; Novembre 2026 : neuf (9) euros ; Novembre 2027 : dix (10) euros ; Novembre 2028 : onze (11) euros.
 3. Période de conversion à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la Date d'Échéance : à tout moment entre le premier (1^{er}) jour ouvré et le vingtième (20^{ème}) jour ouvré (à 17h00 (CET)) de chaque mois de novembre.

* Éligibilité au dispositif de réduction d'impôt sur le revenu IR-PME des actions de la Société à émettre sur conversion des OCEANE

La Société confirme respecter les critères d'éligibilité à la réduction d'impôt sur le revenu pour souscription au capital de PME prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts. Le bénéfice de cette réduction d'impôt n'est susceptible de s'appliquer qu'aux souscriptions au capital de la Société, le cas échéant par voie de conversion des OCEANE en actions de la Société.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le dispositif précité est susceptible d'être affecté (i) par d'éventuelles modifications législatives et réglementaires qui pourraient avoir des effets rétroactifs ou s'appliquer à l'année en cours au jour de la conversion des OCEANE émises par la Société mais également (ii) par l'évolution de la situation de la Société à l'avenir.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sur le revenu sont notamment invités à se rapprocher de leurs conseils fiscaux habituels afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

**Le communiqué de presse en date du 6 novembre 2023 présentant les caractéristiques et les modalités de l'offre est disponible sur le site Internet de Predilife (www.predilife.com) dans la rubrique « www.predilife.com/AK ».

Le produit de l'Offre sera principalement affecté au financement des investissements digitaux et marketing permettant le déploiement à l'international de Predilife.

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Aucun prospectus ne sera approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières de Predilife dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables. Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières Predilife aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de Predilife ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Predilife n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document aux États-Unis d'Amérique. Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce produit comporte des risques de perte en capital.

Impacts de l'opération en termes de gestion du risque de liquidité, horizon et éléments financiers :

Au 30 juin 2023, la trésorerie de la Société était de 2,458 millions d'euros. L'endettement de la Société était d'environ 8,4 millions d'euros à cette date, en ce inclus les dettes obligataires pour un montant d'environ 6,7 millions d'euros, dont au moins 4,3 millions d'euros pouvant être remboursés en actions de la Société. Les échéances bancaires inférieures à 12 mois représentaient environ 600.000 euros à cette date. A ce jour, la trésorerie de la Société est de 2,8 millions d'euros, le cash burn mensuel étant d'un peu moins de 200.000 euros (hors opérations financières), laissant un horizon de trésorerie de quinze mois à cette date. La Société dispose donc d'un horizon de trésorerie jusqu'en janvier 2025.

Le produit de l'Offre permettra à la Société de déployer son offre à l'international et de prolonger son horizon de financement, avec des estimations concernant les ventes dans la lignée de l'exercice précédent, au moins jusqu'en juin 2025 en cas de souscription à hauteur de 1 million d'euros, jusqu'en novembre 2025 en cas de souscription à hauteur de 2 millions d'euros et jusqu'en avril 2026 en cas de souscription à hauteur de 3 millions d'euros.

Il est rappelé que la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 164.824 euros au premier semestre 2023, ainsi qu'une perte d'exploitation de 1.788.706 euros, un résultat financier de -259.482 euros et une perte nette de 1.919.988 euros au cours du premier semestre 2023. Le rapport financier semestriel 2023 est accessible sur le site internet www.predilife.com.

Les principaux risques associés à la Société ont été présentés dans le rapport financier annuel 2022 portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans le document d'enregistrement universel approuvé le 16 février 2023 sous le numéro R23-005, ces documents sont disponibles sur le site internet « www.predilife.com ».

Les principaux risques associés à l'émission d'OCEANE dans le cadre de l'Offre figurent ci-après :

- en cas de remboursement des OCEANE par émission d'actions nouvelles, les actionnaires verront leur participation dans le capital social de Predilife diluée ;
- en cas de remboursement des OCEANE par émission d'actions nouvelles, la volatilité et la liquidité des actions Predilife pourraient fluctuer significativement ;
- les porteurs d'OCEANE ne seront autorisés à convertir leurs OCEANE que pendant des périodes précisément fixées et au prix de conversion applicable à la période de conversion considérée ;
- les porteurs d'OCEANE n'étant autorisés à convertir leurs OCEANE que pendant des périodes précisément fixées et au prix de conversion applicable à la période de conversion considérée, les porteurs d'OCEANE pourraient ne pas souhaiter convertir leurs OCEANE avant leur date d'échéance. En l'absence de conversion des OCEANE par leurs porteurs avant leur date d'échéance, et dans l'hypothèse où le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le dixième (10ème) jour de bourse précédant la date d'échéance des OCEANE serait inférieur à onze (11) euros, les porteurs d'OCEANE se verraient rembourser leurs OCEANE et les intérêts annuels échus et capitalisés en actions nouvelles ou existantes ou en espèces, à la discrétion de la Société ;
- la cession sur le marché des actions Predilife remises aux porteurs d'OCEANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de l'action Predilife ;
- le nombre d'actions à remettre aux porteurs d'OCEANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait fluctuer significativement.

Dilution :

Aux fins d'illustration, l'incidence de l'émission des OCEANE serait la suivante :

Impact de l'émission sur l'investissement d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2023, soit 3.660.305 actions) :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾
Avant émission	1%	0,66%
Après émission des 751.828 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d'échéance ⁽¹⁾	0,83%	0,58%
Après émission des 410.088 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d'échéance ⁽²⁾	0,90%	0,61%

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 6 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 6 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 11 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 11 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022 et 10 juillet 2023 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 1.918.185 actions nouvelles à un prix de conversion de 5,95 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 18 octobre 2023.

POURQUOI SOUSCRIRE ?

- ✓ **Un taux fixe de 8,5% par an capitalisé sur 5 ans versé en fine**
- ✓ **Participer à la révolution de l'Intelligence Artificielle en médecine**
- ✓ **Bénéficier de 25% de réduction d'IR sur conversion en 2023**

POUR SOUSCRIRE DIRECTEMENT :

- > **sur predilife.com**
- > **ou via le bulletin de souscription ci-joint**
- > **Pour en savoir plus**
01 87 200 201



Siège social

Institut Gustave Roussy
Bâtiment Tubiana
39, rue Camille Desmoulins
94 805 Villejuif Cedex



Bureaux

1, rue Royale
343 Bureaux de la Colline
92 210 Saint-Cloud



Coordonnées

01 87 200 201
investisseurs@predilife.com
www.predilife.com